



République Française

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 septembre 2015

DEPARTEMENT _____
NORD

ARRONDISSEMENT _____
VALENCIENNES

CANTON _____
CONDE SUR ESCAUT

L'an deux mille quinze, le trente septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de VICQ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean – Charles DULION, Maire.

Etaient présents : A. MARCANT – P. MIKULA – G. RAVEZ – C. DELOMMEZ – P. BEAL - P. DESTUR – S. GMEINDL – A. PAMELARD – T. TROYKENS - E. DUMINY (arrivé à 18h45) – A. BRONSARD.

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat à J.C. DULION.

Etait absents excusés : O. PREUX – M. MORCHIPONT – M.R. LEDUC

NOMBRE :

De conseillers en Exercice : 15

De présents : 12

De votants : 13

Un scrutin a eu lieu, Mme A. MARCANT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après l'appel, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h30 et rappelle l'ordre du jour point par point :

- ↪ Approbation du procès – verbal du 16/09/2015,
- ↪ Elections du conseiller communautaire et du suppléant,
- ↪ Décision modificative n°4,
- ↪ Tarifs – voyage,
- ↪ Questions diverses,
- ↪ Informations.



Commune membre

Mairie de Vicq

Département du Nord • Arrondissement de Valenciennes

97, rue de Fresnes - 59970 Vicq
Tél. 03 27 27 32 29 - Fax 03 27 27 37 33

1 - Approbation du procès-verbal du 16/09/2015

Chaque conseiller a reçu le procès-verbal pour lecture.

Le procès-verbal est adopté comme suit :

Vote : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2- Elections du conseiller communautaire et du suppléant

En vertu de de l'arrêté préfectoral, le nouvel accord local applicable attribue à notre commune 1 siège de conseiller communautaire titulaire et 1 siège de conseiller communautaire suppléant.

Aussi, il a été convenu de procéder à l'élection du conseiller communautaire titulaire et du conseiller communautaire suppléant, selon les modalités suivantes :

- Les nouveaux conseillers communautaires sont élus parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour.
- Ces listes constituées de 2 noms sont composées spécialement pour ce scrutin sans obligation de parité ni sans que la loi ne pose la condition qu'elles doivent correspondre aux liste déposées lors du précédent renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires.
- Le conseil municipal procède au vote sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.
- Le second candidat de la liste élue devient conseiller communautaire suppléant

Vu les résultats du scrutin, il a été proclamé Madame Arlette MARCANT conseiller communautaire titulaire et Monsieur Gérard RAVEZ conseiller communautaire suppléant.

Voté à l'unanimité

3 – Décision modificative n°4

Il est nécessaire d'effectuer des virements de compte à compte

Dépenses :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Travaux d'enrobés | 14 326€ |
| - Titre annulé (concession) | 25€ |

Recettes :

- | | |
|------------------|---------|
| - Versement FPIC | 14 351€ |
|------------------|---------|
- (Fonds de compensation par Valenciennes Métropole)

Voté à l'unanimité

4- Tarifs - voyage

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'organiser un voyage de fin d'année au marché de Noël à REIMS le samedi 05 décembre 2015. L'assemblée décide de fixer les tarifs comme suit :

- | | |
|----------------|---------|
| - Adultes : | 7€ |
| - Enfants : | 4€ |
| - CCAS : | Gratuit |
| - Extérieurs : | 15€ |

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

* Suite au manque d'information concernant la mise en place des vacances destinées à la police nationale lors des exhumations au cimetière de Vicq, Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que la question sera abordée au prochain conseil municipal.

* Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention de l'association des secouristes Croix Blanches de Wallers Arenberg concernant le financement d'un défibrillateur semi-automatique. L'assemblée n'émet aucun avis.

Madame MARCANT précise que le container La Croix Rouge au cimetière déborde. Il faut les avertir et demander un ramassage plus fréquent ou ajouter un second container.

La séance est levée à 19h00.

*Le Maire,
Jean-Charles DULION.*

